

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....**195**... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE DANS LE DOMAINE
DE LA FORESTERIE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/021/AN du 16 juin 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....**194**.../PRG/SGG du **27 JUIL. 2017**, portant promulgation
de la Loi L/2017/021/AN du 16 juin 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République
de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie dans le domaine de la
Foresterie.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **27 JUIL. 2017**.....


Prof. ALPHA CONDE